

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD152

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 26, substituer au mot :

« modalités »,

les mots :

« règles générales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.